

PÊCHERIE DE BULOT DE LA BAIE DE GRANVILLE AU CASIER



CARTE D'IDENTITÉ



Espèce

BULOT,
BUCCINUM UNDATUM



Pêcheurs

LE COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES
ET DES ÉLEVAGES MARINS
DE NORMANDIE

Zone de pêche
BAIE DE GRANVILLE,
MANCHE OUEST

Validité certificat MSC
DÉCEMBRE 2028



Engin de pêche
CASIER

Volumes
4 970 TONNES (EN 2021)

Nombre
de bateaux **64**

LA PETITE HISTOIRE

Après une pré-évaluation en 2008 et la mise en place de nombreuses améliorations, la pêcherie de bulot de la Baie de Granville a été la première pêcherie de bulot au monde à obtenir la certification MSC en 2017. Elle est certifiée pour la deuxième fois en décembre 2023. C'est une pêcherie composée exclusivement de navires de moins de 12 mètres, tous titulaires d'une licence bulot délivrée par le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Normandie. Les bulotiers partent à la journée pour poser des casiers dans des eaux peu profondes. La pêche au bulot a commencé dans la Baie de Granville dans les années 1970 et représente aujourd'hui plus de 75% de la production française de bulot.

POURQUOI EST-ELLE CERTIFIÉE MSC ?

La pêcherie de bulot a été surexploitée dans les années 2000, conduisant à une collaboration entre pêcheurs et scientifiques pour évaluer son abondance et établir des règles de gestion. Ces mesures ont contribué au rétablissement du stock. Depuis 2017, l'indicateur d'abondance du stock est passé en dessous d'un seuil d'alerte déclenchant des mesures complémentaires de réduction des captures de bulot.

Les pêcheurs ont mis en place un cadre de gestion adapté à cette variation de l'abondance du stock, incluant des limitations sur les casiers, des quotas par navire, une taille minimale de débarquement (assurée par une grille de tri), une fermeture en janvier et les week-ends. Le nombre de licences a également diminué de 20% entre 2008 et 2022.

Les pêcheurs attrapent le bulot au casier : c'est un engin de pêche à faible impact sur les habitats marins. Les casiers ont l'avantage également d'être très sélectifs !

QUELS PROJETS EN COURS ?

Pour conserver leur certification, les pêcheurs doivent harmoniser l'évaluation de stock et les protocoles de suivi des captures, mis en place avec les scientifiques français, avec les pêcheurs de Jersey. L'objectif est d'aboutir à des mesures de gestion communes avec les pêcheurs exploitant la même population de bulot. Les bulotiers normands doivent également mettre en place un protocole de suivi des appâts dans leurs casiers afin de garantir l'utilisation d'appâts durables.

Par ailleurs, la pêcherie doit fournir une cartographie de l'utilisation des casiers en fonction des habitats marins.

Enfin, suite au Brexit et la dénonciation de l'accord de la Baie de Granville, un nouveau cadre de gestion et de coopération devra être formalisé avec Jersey.

COMMERCIALISATION

Le bulot de la Baie de Granville est débarqué dans les ports de Barneville-Carteret, Piriou et Granville. Il est ensuite vendu frais ou cuit sur le marché français principalement.

LE MSC : ACCÉLERER LA TRANSITION VERS LA PÊCHE DURABLE

UNE ONG INTERNATIONALE

à but non lucratif qui lutte

CONTRE LA SURPÊCHE

grâce à un programme de
certification rigoureux et indépendant

& UN LABEL EXIGEANT

qui permet aux consommateurs de faire

LE CHOIX DE LA PÊCHE DURABLE



En choisissant un poisson qui porte le label MSC, vous savez qu'il a été pêché d'une manière responsable :

1. En laissant suffisamment de poissons dans l'océan pour qu'ils puissent se reproduire
2. Avec des pratiques de pêche qui préservent l'environnement marin
3. Avec une gestion fiable, respectueuse des règles en vigueur et soucieuse de la pérennité de l'activité



Retrouvez plus d'infos sur
le MSC

EN SCANNANT CE QR CODE



OU SUR
WWW.MSC.ORG



#MSCPECHEDURABLE